

# INFO

# RAPIDE



Rungis, le 26 mai 2026

## Relevé de décision de la CPPNI Transport de Fonds et Valeurs du vendredi 22 mai 2026 :

### 3 points à l'ordre du jour :

- Transfert de personnel
- NAO
- Questions diverses

#### 1. Transfert de personnel

La négociation de l'accord sur le transfert du personnel est presque finalisée mais reste marquée par des désaccords.

Les employeurs souhaitent limiter l'accord au transport de fonds, en excluant le transport de valeurs, ce que conteste la CFDT.

La CFDT a également demandé que l'extension s'applique à l'ensemble du secteur.

Le transfert des salariés repose désormais sur un système de points (famille, handicap, âge, ancienneté, compétences), avec suppression du volontariat. La CFDT s'y oppose fortement, ce qui laisse incertaine la possibilité de refus.

Des désaccords subsistent, notamment sur le calcul des effectifs pour certaines activités (ATM), et le sort des salariés non transférés reste à la charge des entreprises.

Il a été clarifié que le CQP est un diplôme personnel non lié à l'entreprise, et qu'un transfert ne devrait poser aucun problème réglementaire avec le CNAPS. Cependant, des problèmes pratiques ont été signalés, notamment la difficulté de prouver la titularisation pour les salariés ayant obtenu leur CQP par équivalence d'ancienneté. Il a été convenu que ces problèmes devaient être remontés à la direction du CNAPS via les organisations patronales.

#### 2. NAO

Les discussions sur les salaires ont débuté, la CFDT rappelant la revalorisation du SMIC. Une proposition patronale initiale d'une augmentation linéaire de 3% a été rejetée par la CFDT suivie des autres organisations syndicales, jugée insuffisante.

Des contre-propositions ont été formulées :

OTRE-USP Valeurs : Une augmentation en deux temps de 4% au 1<sup>er</sup> juillet et 2% au 1<sup>er</sup> décembre.

#### PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

Pascal **QUIROGA**  
06 45 65 69 76

FEDESFI : Accepte la base de 4% + 2% et ajoute une prime de polyvalence (25€ pour 2 CQP, 30€ pour 3), une revalorisation de 15% du salaire de base pour le coefficient 140 et une proposition à venir pour une nouvelle grille d'ancienneté pour les ouvriers et employés.

### **3. Questions diverses**

Le processus pour faire reconnaître les CQP de la branche au niveau 4 du RNCP s'avère plus complexe que prévu. France Compétences attend le dépôt du dossier, qui doit être porté par une personne morale. L'UFT (Union des Fédérations de Transport) envisage de se proposer pour cette mission. OTRE ne s'y opposera pas, à condition que le volume d'heures de formation n'augmente pas. Cependant, des difficultés sont apparues : les référentiels actuels, qui ne peuvent être modifiés sans accord de la DLPHJ, pourraient ne pas correspondre aux exigences du RNCP. De plus, l'agrément des CQP se termine fin 2027, nécessitant une réécriture qui se superposera à ce projet, créant une charge de travail considérable.

La prochaine CPPNI est prévue le 26 juin 2026 à 9h30.